

BStGer TPF 2011 152 vom 1. Januar 2011

Bundesstrafgericht, 2011-01-01, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bstger_TPF_2011_152

FR: TPF TPF 2011 152 du 1 janvier 2011

IT: TPF TPF 2011 152 del 1 gennaio 2011

Regeste

Untersuchungshaft; Information des Angeschuldigten anlässlich seiner ersten Anhörung über die ihm vorgeworfenenTaten.

Erwägungen

E. 35

Extrait de la décision de la Ire Cour des plaintes dans la cause A. contre Cour des affaires pénales du Tribunal pénal fédéral du 8 septembre 2011 (BB.2011.76, BP.2011.32)

Nouveau débat après renvoi; prolongation de délais.

Art. 29 Cst., art. 92 CPP

Recours contre une décision de la Cour des affaires pénales refusant la tenue de nouveaux débats après renvoi par le Tribunal fédéral. Conditions auxquelles un recours à l'encontre des décisions de la direction de la procédure est ouvert (consid. 4.1 et 4.2).

L'accusé n'a en principe droit qu'à une seule audience publique. Ainsi, si le renvoi de l'affaire par la Haute Cour ne résulte pas d'une administration des preuves qui s'est révélée lacunaire mais de motifs purement juridiques ou de preuves qui peuvent être recueillies par écrit et si l'arrêt du Tribunal fédéral contient des directives claires qui ne laissent plus aucune marge de manœuvre à

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.